se-unsa.org

Tableau récapitulant le barème du dernier promu à chaque échelon

Professeurs des écoles et instituteurs

Calcul du barème : AGS + note (+ éventuel correctif de 0.5 pour note ancienne d'inspection de 4 ans à 6 ans).

Année 2016-2017	PROFESSEURS des ECOLES (année 2016-2017)	
	Barème du dernier promu	
	GRAND CHOIX	CHOIX
du 3è au 4è	avancement automatique après 1 an dans le 3ème	
du 4è au 5è	15.500[3]	
du 5è au 6è	19.000[3]	18.500[3]
du 6è au 7è	23.000[1]	23.250
du 7è au 8è	27.361	27.500[3]
du 8è au 9è	31.500[1]	33.247
du 9è au 10è	43.150	39.000[3]
du 10è au 11è	51.403	46.558

* A égalité de barème, trois critères départagent les promouvables :

1- le moindre gain en temps obtenu par promotion précédemment
2- l'ancienneté générale de services
3- l'âge en dernier critère (tout étant égal en 1 et 2)

	INSTITUTEURS (année 2016)	
	Barème du dernier promu	
	ANCIENNETE	
du 7è au 8è	27.153	
du 9è au 10è	32.628	